



Étaient présents : Michel FABRE, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, François LACHAZE, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, André DUJOLS, Patrice FALIES, Régis JOUDRIER

Représentés: François DESCOEUR par Bruno FAURE, Martial MEYDIEU par Jean-Louis FAURE

Ordre du Jour

Marchés de travaux

Choix prestataire DSP Col de Légal

Assainissement

Questions diverses

1. Marchés de travaux : Avenants marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 044)

→ Les élus valident à l'unanimité la réalisation de l'avenant suivant :

- avenant 1 au lot 6 : JOANNY : +1034.00€HT.

2. DSP Col de Légal (DEB 2020 030)

- Vu les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 29 mars 2018 portant décision de principe sur le recours à la délégation de service public pour l'exploitation du Centre d'Hébergement et de Loisirs du Col de Légal, et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation ;
- Vu l'avis de la commission visée à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, du 30/04/2019 et du 02/05/2019 dressant la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Vu le rapport du Président de la Communauté de Communes présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention ;
- Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes ;

Sur proposition du Président de la Communauté de Communes, lecture faite du rapport présentant les motifs de choix du délégataire et l'économie générale de la convention ;

→ les élus approuvent le projet de convention de délégation de service public relative à la gestion, l'exploitation et l'entretien du Centre d'Hébergement et de Loisirs du Col de Légal

d'une durée de 5 ans, et le choix de FREDERIC JEUSSET ; et autorisent le Président de la Communauté de Communes à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

3. Assainissement

a. Convention-Personnel-Assainissement (DEB 2020 039)

Dans le cadre de la compétence Assainissement, le Président rappelle que le fonctionnement envisagé fait appel aux communes.

En effet, celles-ci via un fonctionnement par convention et une rétribution de la part de la communauté de communes qui a été évalué lors du transfert de charges, doivent mettre à disposition les services de leurs agents communaux pour l'entretien technique des stations et des réseaux d'assainissement collectif.

Dans ce cadre, le Président fait lecture d'un projet de convention annexée à la délibération qui doit être soumis au centre de gestion pour approbation.

→ Les élus valident à l'unanimité propositions du Président et les conventions présentées et leur soumission aux autorités compétentes. Ils autorisent le Président à signer tous les documents afférents à cette décision et à soumettre ces conventions aux communes.

b. Groupe de travail assainissement

Le Président rappelle que lors du dernier conseil communautaire, une réunion du groupe de travail assainissement a été évoquée pour travailler sur l'évolution des tarifs et des attributions de compensation. Celle-ci se tiendra courant du mois de mai.

Il précise que ce groupe de travail est composé de membres du bureau ainsi que de représentant d'autres communes : Michel Fabre, Martial Meydieu, Christian Lafarge, Jacques Klem, Jean-Marie Fabre, Erik Steene, André Dujols, Patrice Faliès, Régis Joudrier, Jean-Noël Parra, Jean-Yves Bony, Louis Chambon.

4. Questions diverses

a. Virade de L'espoir et Montée du Pont Blanchard

→ Les élus valident le renouvellement de la convention avec l'association.